

BULLETIN D'INSCRIPTION

Remplir correctement le bulletin. Pour les règlements par chèque, mettez à l'ordre du Comité de Quartier de Belle-Plaine.

Nom : Prénom :

Adresse :

e.mail :

Code sexe : Homme Femme

Date de naissance, (JJ/MM/AAAA) : Nationalité :

N° de licence : Type de licence : Club :

Handisport : Préciser le type de handicap

Coureur accompagnateur

Selon votre cas, veuillez mentionner le nom et prénom du coureur qui vous accompagne.

Fait à le signature

Autorisation parentale (a remplir en cas de participation de votre enfant mineur)

Je soussigné (nom, prénom) autorise mon fils, ma fille né(e) en 2000 ou avant et mineur (e) le jour de la course, à participer à cette épreuve et dégage la responsabilité de l'organisateur.

Date signature

POUR LES NON LICENCIÉS

Je fournis une copie de ma licence en court de validité, ou un certificat médical portant la mention de "non-contre indication de la pratique des courses à pied en compétition".

(Ce certificat ne peut remonter à plus d'un an à la date de la compétition)

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue Française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

La clôture des inscriptions est fixée au : 14H00

Etabli le Par le Docteur.....

(Ce certificat ne peut remonter à plus d'un an)

Fait à, le 2016

Signature :

ASPLUS : 0690 59 11 73



PRÉSENTENT LES



EDDY BOULATE
PARRAIN DE LA
MANIFESTATION

10 KMS

du Gosier

12^{ème} édition

Course à Label National

SAMEDI 18 JUIN 2016

16H30

DÉPART COURSE OPEN

8H00

COURSE RÉSERVÉE
AUX SCOLAIRES
EN COLLABORATION
AVEC L'USEP



INFOLINE : 0690 580 358 • 0690 352 523 • 0690 001 019

10

KMS

du Gosier

12^{ème} édition



PARRAIN DE LA MANIFESTATION EDDY BOULATE

Palmarès

Véritable ogre de la course hors stade, Eddy BOULATE est né le 12 Août 1969 à Saint-Claude. Rapidement, après avoir fait ses classes dans ce type d'épreuve, il remplace une figure emblématique, le légendaire Jean-Marie DORVILMA, dans le cœur des Guadeloupéens. Sur les routes de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et même de France, il croise souvent le fer avec Monsieur Claude NOHILE, grand athlète des courses hors stade.

Ils se partagent la première de pratiquement toutes les épreuves des courses hors stade.

Eddy BOULATE a remporté à quatre reprises les 10 kms du Gosier.

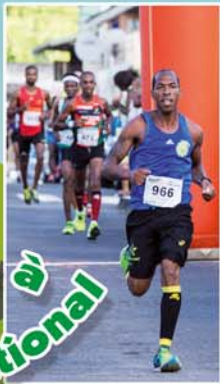
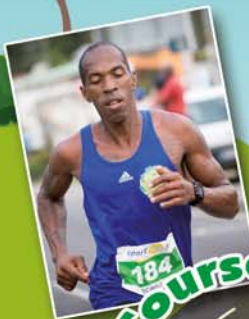
En Septembre 2009, à Cavaillon, il est sacré **Champion de France dans la catégorie Vétérans 1** et se classe en **26^{ème} position au classement général.**

A la recherche permanente de performance, le 07 Mars 2010, soit à l'âge de 40 ans il remporte de **semi-marathon de Paris** dans sa catégorie avec un temps de **01H12'47"**.

Le 08 Décembre 2013, il remporta le **Semi-Marathon de Guyane** devant l'éternel rival Claude NOHILE.

En 2014, à La Martinique, il termina à la **3^{ème} place lors du Championnat de France des courses hors stade.**

Pour cette **12^{ème} Edition des 10 Kms du Gosier**, nous innovons avec, pour la première fois, la participation du **Parrain** à cette belle épreuve bénéficiant du **Label National.**



Photos : FRED FARDELLA

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Article 1 : Le Comité de Quartier de Belle-Plaine, organise en collaboration de la Ville du Gosier et le Communauté d' Agglomération « LA RIVIERA DU LEVANT », la douzième édition des 10 KMS DU GOSIER, Course à Label National le samedi 18 Juin 2016. Le départ est prévu à 16h30.

Article 2 : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 3 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, décès etc...).

Article 4 : L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés nés en 2000 ou avant. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale présente sur le bulletin d'inscription doit être renseignée et signée

Article 5 : Classement.

Pour le classement, toutes les catégories de cadet à V5 (hommes et femmes) sont prises en compte.

Article 6 : La participation de chaque concurrent est de 8€ avant le 18 juin 2016 et de 10€ le jour de l'épreuve et pour les inscriptions par internet : www.joggers-sports.fr Rubrique : Evènements Soptifs

Les inscriptions peuvent se faire aussi par courrier : Comité de Quartier de Belle-Plaine 29 Lot Belle-Plaine 97190 LE GOSIER.

Ou par téléphone au 0690 001 019

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Les inscriptions seront clôturées à 14 heures précises le Samedi 18 juin 2016.

Article 7 : Certificat médical ou licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 8 : La course est ouverte aux handisports. Seuls les fauteuils équipés de freins sont acceptés. Le port du casque est obligatoire. Les handisports, comme leur éventuel accompagnateur, seront tout deux inscrits à l'épreuve. Ils devront présenter un certificat médical conforme au règlement de la course.

Article 9 : Les participants engagent leur responsabilité. Tout concurrent cédant son dossard à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

Article 10 : Les bicyclettes et engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 11 : Le concurrent autorise l'organisateur ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médiats à utiliser les images sur lesquels il peut apparaître à l'occasion de l'organisation.

Article 12 : Résultats

Ils seront affichés dès validation par le juge arbitre.

Conformément à la réglementation IAAF toute réclamation devra être formulée au juge arbitre dans les 30 minutes qui suivent la mise à l'affichage des résultats.

Vous pouvez demander à ne pas figurer sur les résultats de l'épreuve. Vous devez le cas échéant le signaler à l'organisateur.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à respecter les règles sportives IAAF, sous peine de disqualification.